



*Application mobile d'informations  
et d'alertes au quotidien.*



## Synthèse du Conseil Municipal du 02 septembre 2024

En présence de Mesdames et Messieurs CLAUDE Michel, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, D'HOUTAUD Marie-Line, D'HOUTAUD Sandra, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERQ Frantz, FEVRE Mélanie, COLIN Jean-Michel, CHRISTIN Bernard et VIPREY Patrick

Secrétaire de séance : Damien GUYOT

Le compte rendu de la séance du 24 juin 2024 est adopté à l'unanimité

Le Maire par intérim ouvre la séance et propose une minute de silence en mémoire de Karine PONTARLIER, Maire, décédée le 6 août 2024.

Que son dynamisme et son engagement en faveur de la collectivité soient salués.

### Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) 2024

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est un des outils du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) élaboré et mis en œuvre par l'État et le Département.

Des aides financières sont accordées pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement, la prise en charge des impayés d'énergie et/ou d'eau.

Madame la Présidente du Conseil Départemental sollicite le Conseil Municipal pour le financement de ce fonds à hauteur de 0,61€ par habitant, sur la base de 1178 habitants.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y contribuer.

### Modification des emplois

L'employée chargée du ménage de la mairie et de la gestion de la salle des fêtes a fait valoir ses droits à la

# FLASH HOUTAUD



retraite. L'emploi qu'elle occupait concernait le ménage de la mairie et la gestion de la salle des fêtes.

Il est nécessaire de supprimer cet emploi afin de créer un poste pour le ménage de la mairie et un poste pour la salle des fêtes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

-La suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe

-La création de deux emplois, à savoir :

1) Pour le ménage de la mairie

Un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 3/35ème (heures hebdomadaires)

2) Pour la gestion de la salle des fêtes

Un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe permanent à temps non complet à raison de 7/35ème (heures hebdomadaires).

Les emplois pourront être occupés par des contractuels. La rémunération de ces agents sera fixée sur la base de la grille indiciaire du grade du poste occupé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

### Modification de la mise à disposition de la Salle des Fêtes à l'Association « Retraite Sportive »

L'association « Retraite Sportive Hostasienne » souhaite modifier les conditions de la mise à disposition de la Salle des Fêtes.

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en 2017 il avait été proposé une mise à disposition de la salle des fêtes et des sanitaires en année scolaire de septembre à juin, à titre gratuit, par la commune à l'association Retraite Sportive Hostasienne, le jeudi de 9h00 à 12h00.

Aujourd'hui, l'association demande une mise à disposition de la salle des fêtes de 8h45 à 11h15 tous les jeudis des périodes scolaires ainsi que les jeudis de la



première semaine de vacances scolaires de la Toussaint, de Février et de Pâques selon les mêmes horaires. L'Association demande également l'accès au grand parking ainsi que la mise à disposition des sanitaires et du local de rangement aux mêmes horaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la mise à disposition en année scolaire de septembre à juin, à titre gratuit par la commune, de la Grande Salle des Fêtes, des sanitaires, du grand parking ainsi que du local de rangement à l'association Retraite Sportive Hostasienne, tous les jeudis des périodes scolaires ainsi que les jeudis de la première semaine de vacances scolaires de la Toussaint, de Février et de Pâques de 8h45 à 11h15.

Approuve la convention.

Précise que cette convention annuelle sera renouvelée par tacite reconduction, étant précisé que la commune se réserve la possibilité de dénoncer celle-ci en respectant un délai de préavis.

Autorise le Maire par intérim à signer la convention qui en découle, avec le Président de l'Association.

### Règlement de la salle des fêtes au 1er janvier 2025

Pour faciliter le recouvrement, par la Trésorerie, des créances lors de casses ne figurant pas dans le règlement de la salle des fêtes, il y a lieu de le modifier, en ajoutant que les casses autres que celles prévues au règlement seront facturées au prix coûtant.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement :

En remplaçant la phrase « Pour les autres casses non mentionnées dans le tableau ci-dessus, la commission municipale tranchera et indiquera le prix de réparation ou de remplacement » par « *Les autres casses non mentionnées dans le tableau ci-dessus seront facturées au prix coûtant* »

En ajoutant « *En cas de dégradation constatée, notamment sur le matériel de cuisine (piano de cuisine, chauffe-plats, réfrigérateurs, éviers, four micro-ondes, congélateur, lave-vaisselle, éviers de la cuisine, du bar), cuvettes des toilettes, urinoirs, lavabos, sèche-mains électriques, moyens d'éclairage, tableau électrique, micros HF, sonorisation, le locataire devra faire une déclaration auprès de son assurance et procéder au*

*remboursement des frais occasionnés.* »

Concernant la **destination et les usages de la salle des fêtes**, il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter des précisions aux exclusions prévues :

Pour les activités festives : ajouter « *concerts* »

Pour les activités sportives : ajouter risques de dégradation « *du plafond* »

Concernant les **consignes de sécurité**, il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter :

« *Le locataire indique sur le contrat de location le numéro de téléphone portable (obligatoire) qui sera la référence pour appeler les secours* »

D'autre part, le Maire par intérim explique au Conseil Municipal que pour faciliter la gestion de la salle des fêtes par l'agent qui sera prochainement recruté, il y a lieu d'imposer une location du samedi 9 h 30 au lundi 9 h 00 et de ne plus proposer de louer la salle des fêtes pour une seule journée en week-end en ajoutant la mention « *Hors week-end* » dans les conditions de location décrites dans le règlement en vigueur au 1<sup>e</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ces modifications.

### Contentieux SELF LAVAGE – Recours à un avocat

L'arrêté municipal de limitation des horaires de fonctionnement de la station de lavage Eléphant Bleu située 5 rue de Champagne en date du 17 juin 2024 fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon par la SARL SELF LAVAGE.

La Commune dispose d'un délai de 2 mois pour présenter un mémoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de recourir à un avocat pour la défense de la Commune dans le cadre de l'affaire qui l'oppose à la SARL SELF LAVAGE ;

Autorise le Maire par intérim à signer tout document y afférent.

### Déclaration d'intention d'aliéner parcelle AD 35, AD36 et AD37

Le Maire par intérim rappelle au Conseil Municipal, les termes de la délibération du 21 août 1987, visée le 31 Août 1987, instaurant le Droit de Préemption Urbain.



Il est présenté au Conseil Municipal deux déclarations d'intention d'aliéner, concernant les parcelles cadastrées :

- 1)
  - Section AD n° 35 sise « Champ du Tilleul » d'une superficie de 00ha 00a 78ca
  - Section AD n° 36 sise « 11 rue des Frênes » d'une superficie de 00ha 03a 04ca
  - Section AD n° 37 sise « Champ du Tilleul » d'une superficie de 00ha 01a 21ca
- 2)
  - Section AC n° 69 sise « Champs Toine » d'une superficie de 03ha 30a 20ca
  - Section AC n° 70 sise « Champs Toine » d'une superficie de 01ha 00a 38ca

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant les parcelles AD 35, AD 36, AD 37 ainsi que pour les parcelles AC 69 et AC 70.

### **Pôle Enfance Jeunesse – Avenant lot 7 – Menuiseries intérieures bois - SAS PERRIN**

Lors de sa séance en date du 26 Juin 2023, le Conseil Municipal a validé la passation d'un marché avec l'entreprise SAS PERRIN pour le lot n°7 Menuiserie intérieures bois pour un montant de 126 090.70 € HT.

Compte tenu de sujétions techniques imprévues, mais indispensables concernant l'aménagement des sanitaires de l'étage de l'école, il y a lieu d'augmenter ce marché d'un montant de 2 829.54 € HT.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le marché avec la SAS PERRIN afin de procéder aux travaux nécessaires.

### **Contrat GAN COLLECTIVITES – Proposition d'avenant**

L'agence GAN PONTARLIER SAINT ROCH, auprès de laquelle la Commune de Houtaud est assurée, propose un avenant au contrat.

Cet avenant inclut plusieurs évolutions, notamment :

Pour les contrats comportant des garanties dommages aux biens :

- 1) La garantie légale « catastrophe naturelle » évolue en faveur d'une communication plus rapide des modalités de mise en œuvre des

garanties et plus transparente des conclusions d'expertise. Le délai de prescription pour les dommages résultant de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse-réhydratation est porté à 5 ans au lieu de 2 ans.

- 2) L'uniformisation de la clause d'exclusion relative aux conséquences d'une épidémie mobilisant notamment une garantie « perte d'exploitation/pertes de revenus » conformément à l'évolution du marché de l'assurance, après le déclenchement du confinement face à la pandémie de Covid-19.

Pour tous les contrats :

La clarification et simplification du processus de réclamation pour les démarches auprès de l'agence en cas de besoin ;

La formalisation de l'absence de couverture du risque cyber avec une garantie cyber incluse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'avenant au contrat GAN COLLECTIVITES ;  
Autorise le Maire par intérim à signer l'avenant au contrat d'assurance avec le GAN.

### **Point d'information – Chantier Pôle Enfance Jeunesse (PEJ)**

Les relations sont compliquées avec le Maître d'œuvre du PEJ qui assure le suivi de chantier. Un point téléphonique a été fait avec Sylvain ROGNON pour lui faire part de l'insatisfaction du Maître d'Ouvrage.

Des demandes sont régulièrement répétées afin d'obtenir un planning actualisé suite au retard pris par certaines entreprises. Le Maître d'Ouvrage demande de faire appliquer les relances et mises en demeure immédiatement lorsque les entreprises sont défaillantes pour ne pas accumuler de retards supplémentaires.

La réception partielle des aménagements extérieurs a eu lieu le 21 Aout 2024. Des réserves ont été émises par le maître d'ouvrage et des compensations financières ont été demandées.



**Point d'information – Ecole et Périscolaire****Ecole :**

Lecture au Conseil Municipal du courrier de l'ancienne directrice de l'école, Maïlys GUYOT, concernant une demande d'un temps de présence en Grande Section/CP d'une ATSEM supplémentaire. Ce courrier fait suite à l'ouverture d'une nouvelle classe. Cette demande n'a pas été évoquée lors de la rencontre d'avant-rentrée avec l'Inspectrice de l'Education Nationale. Une réflexion sur un appel à candidature de service civique est en cours.

L'ouverture d'une 7ème classe a été validée.

La classe supplémentaire se tient dans l'ancienne salle informatique le temps des travaux du PEJ.

**Répartition des élèves pour cette rentrée 2024**

162 élèves (106 familles)

Classe 1 : 21PS* / 5MS*	Classe 2 : 6CP / 16CE1
Classe 3 : 17MS / 6GS*	Classe 4 : 6CE1 / 16CE2
Classe 5 : 14CE2 / 9CM1	Classe 6 : 7CM1 / 16CM2
Classe 6 : 7CM1 / 16CM2	Classe 7 : 16GS* / 7CP

\*PS : Petite Section / MS : Moyenne Section / GS : Grande Section

L'équipe municipale tient à saluer une nouvelle fois le travail de ménage réalisé par les ATSEM pour que la rentrée se fasse dans les meilleures conditions. L'école était particulièrement sale du fait du chantier PEJ.

**Périscolaire :**

Le périscolaire se tient le matin et le soir à l'école dans une salle à l'étage. Le repas du midi est pris dans la petite salle de la salle des fêtes. Le transport en Bus pour le repas méridien s'avère être d'un timing serré. Un contact est à prendre avec Keolis pour que le temps de repas à la salle des fêtes puisse être augmenté.

68 enfants sont inscrits (46 familles) dont 27 enfants de moins de 6 ans :

- Matin : 7-10 enfants
- Midi : 40-45 enfants
- Soir : 12-20 enfants pour la 1<sup>ère</sup> heure  
5-6 pour la 2<sup>ème</sup> heure

**Comptes rendus des commissions communales et intercommunales**

- Il n'y a pas eu de commissions depuis le dernier Conseil Municipal

**Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal****- 21/2024**

**Déclaration d'intention d'aliéner :** Propriété cadastrée AD N°161 « 13 rue des Courlis »

- Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain (2 notaires différents -> 2 décisions)

**- 22/2024 et 23/2024**

**Déclaration d'intention d'aliéner :**

Propriété cadastrée AC n°100 « 22, Rue du Général de Gaulle »

-Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain

**- 24/2024**

**Marché avec GT AIR –Tests d'étanchéité à l'air des 2 bâtiments du PÔLE ENFANCE JEUNESSE**

Dans le cadre de tests d'étanchéité à l'air des 2 bâtiments du PÔLE ENFANCE JEUNESSE, il y a lieu de passer un marché avec GT AIR – 12 rue de la Forêt – 25520 VAL-D'USIERS.

Le montant du marché s'élève à 2 000.00€ H.T., soit un montant de 2 400.00€ T.T.C,

**- 25/2024**

**Déclaration d'intention d'aliéner :** Propriété cadastrée AB n°140 « 7A, Rue du Muguet »

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain

**- 26/2024**

**Marché avec ENEDIS – Raccordement de la Micro-crèche dans le cadre du Pôle Enfance Jeunesse**

Dans le cadre du raccordement de la micro-crèche dans le cadre du Pôle Enfance Jeunesse, il y a lieu de passer un marché avec ENEDIS – Tour Enedis – 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense Cedex :



- Pour un montant de :
  - o 1 326.00 € HT
  - o TVA : 265.20 €
  - o Soit 1 591.20 € TTC

**- 27/2024****Marché de nettoyage des locaux avec LUSTRAL – Salle des fêtes et Ecole**

Dans le cadre du nettoyage des locaux communaux – Salle des fêtes et Ecole, un marché annuel est conclu avec l'entreprise **LUSTRAL** – 2 allée René Fonck – 51688 REIMS, pour le nettoyage de la Salle des Fêtes (Grande salle - Petite salle et cuisine) et l'école du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025.

Le montant du marché s'élève à :

- Nettoyage salle des fêtes
  - Grande salle : 52.97 € HT soit 63.56 € TTC par passage,
  - Petite salle : 41.20 € HT soit 49.44 € TTC par passage,
  - Cuisine : 100.06 € HT soit 120.07 € TTC par passage,
- Nettoyage école :
  - 40.12 € HT soit 48.14 € TTC par passage.

**- 28/2024**

Dans le cadre du raccordement du périscolaire dans le cadre du Pôle Enfance Jeunesse, il y a lieu de passer un marché avec ENEDIS – Tour Enedis – 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense Cedex :

- Pour un montant de :
  - o 1 315.25 € HT
  - o TVA : 263.05 €
  - o Soit 1 578.30 € TTC

**- 29/2024****Déclaration d'intention d'aliéner –**

Propriété cadastrée AD n°257 « 14, Rue des Courlis »  
Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain.

**Questions diverses**

- Le Maire par intérim informe le Conseil Municipal du passage de la Ronde de l'Espoir à Houtaud le dimanche 8 septembre matin à 8h environ.

- Lecture au Conseil Municipal du courrier de remerciements et des dessins des écoliers suite à la participation de la Commune au financement de leur voyage scolaire au Centre du Barboux. Le Conseil Municipal remercie à son tour les élèves et les félicite pour la qualité de leur travail.

- Une vente de Bois destinés aux habitants sera organisée le 07 octobre 2024 à 20h à la Mairie dans la Salle du Conseil Municipal.

- Les arbres situés sur le domaine communal dans la Rue de la Grange n'ont pas été taillés depuis longtemps. Le service espaces verts de la CCGP sera sollicité à ce sujet.

- Une demande est faite pour l'installation d'une poubelle au niveau du terrain de foot. Celle-ci a été supprimée à cause d'une quantité importante de déchets sur ce site. Depuis les déchets y sont moins présents. Il n'est pas prévu d'en réinstaller une.

**La séance est levée à 22h35**

**Nouvelles Elections Municipales**

Le décès de notre Maire Karine PONTARLIER implique nécessairement de procéder à de nouvelles élections municipales. Ces élections permettront d'élire un nouveau Conseil Municipal puis de désigner un nouveau Maire et de nouveaux adjoints au Maire.

Ces nouvelles élections se dérouleront via un scrutin de listes à deux tours **sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.**

La parité hommes-femmes doit être respectée. Vous serez donc amenés à voter pour une liste complète.

Différentes échéances vont arriver très rapidement dont voici les principales dates à retenir :

Le scrutin se déroulera les **13 et 20 octobre prochains**

Le dépôt des candidatures devra se faire **du 23 au 26 septembre 2024** en Sous-Préfecture de Pontarlier.

*L'arrêté de convocation aux élections municipales des 13 et 20 octobre 2024 est consultable à au tableau d'affichage, sur la porte de la mairie, à la mairie et sur le site [www.houtaud.fr](http://www.houtaud.fr)*



**FLASH HOUTAUD**  
**PAROLE AUX ASSOCIATIONS**

**Banquet des Classes en 4 et 9**  
**Dommartin – Houtaud**

Le banquet des classes en 4 et en 9 aura lieu le  
**Dimanche 10 novembre 2024**  
à la salle des fêtes de Houtaud  
à partir de 12 H 00

Menu élaboré par le traiteur "Hencor" (vin compris) :

- **56 euros par personne le midi**
- **18 euros par personne le soir**

Ambiance assurée par Lydie MOUGIN.

**Règlement et inscription avant le 25 octobre 2024** par  
chèque à l'ordre de "Classe en 4 et en 9 Houtaud  
Dommartin". ☎ 06.02.26.74.98

**RETRAITE SPORTIVE HOSTASIENNE RENTREE 2024/2025**

L'Association RETRAITE SPORTIVE HOSTASIENNE propose  
aux personnes retraitées ses activités pour la saison de  
septembre 2024 à juillet 2025 hors vacances scolaires  
exceptés la première semaine des vacances de la  
toussaint, de février et de pâques. Les activités sont les  
suivantes :

Les lundi : sorties cyclotourisme (sous conditions d'un  
nombre suffisant d'inscriptions)

Les mardi après-midi : Randonnée pédestre, départ 13h30  
parking de la salle des fêtes

Les jeudis matin à la salle des fêtes (Animatrice Stacy  
CALLANDRET) :

-Gym de renforcement de 9h à 10h

-Gym douce adaptée aux attentes du groupe de 10h à 11h

Les jeudis après-midi : Marche nordique : Rendez-vous à  
13 h 30, parking de la salle des fêtes

-2 groupes sont proposés avec un rythme différencié et  
adapté aux attentes des participants

Il est utile de rappeler toute l'importance des activités  
proposées par l'association RETRAITE SPORTIVE  
HOSTASIENNE à l'intention des seniors retraités dont les  
**deux objectifs essentiels sont le soutien à la MOBILITE et  
la création d'un LIEN SOCIAL supplémentaire.**

Toutes les personnes en retraite intéressées par une ou  
plusieurs activités sont invitées à rejoindre l'association. Le  
montant de la cotisation est de 70€ par an, pour participer  
à toutes les activités de votre choix. Pour toutes précisions  
et inscriptions, vous pouvez contacter :

Gérard ROGNON (Président)

Tél : 06.83.03.55.48 – Mail : [chantal.rognon@wanadoo.fr](mailto:chantal.rognon@wanadoo.fr)

SEPTEMBRE 2024

Jocelyne DUSSOUILLEZ (Secrétaire)

Tél : 06.78.17.77.82 – Mail : [joce.dussouillez@orange.fr](mailto:joce.dussouillez@orange.fr)



**SOIREE DANSANTE**  
**FONDUE**

organisée par le Comité de Foire et d'Animation de Houtaud

**SAMEDI 19 OCTOBRE 2024**

A partir de 20 h

**SALLE DES FETES DE HOUTAUD**

**25 €**

(10 € enfant – 12 ans)

Comprenant : Un apéritif, **Fondue à volonté**, jambon salade,  
dessert, café

Renseignements au **07 80 01 98 02**,  
réservations au

**23 Bis Grande Rue – 25300 HOUTAUD**

Permanences les **11 – 13 et 18/09/2024** de 17 h 30 à 19 h00  
Et le **21/09/2024** de 10 h à 12 h

Soirée dansante animée par

**Mélod'2**



03.81.46.48.54



[www.houtaud.fr](http://www.houtaud.fr)



[mairie.houtaud@wanadoo.fr](mailto:mairie.houtaud@wanadoo.fr)